

OKINAWA TE TRADITIONNEL

ASSEMBLEE GENERALE

28 JUIN 2022

1) Bilan financier présenté par THOUVENOT Caroline

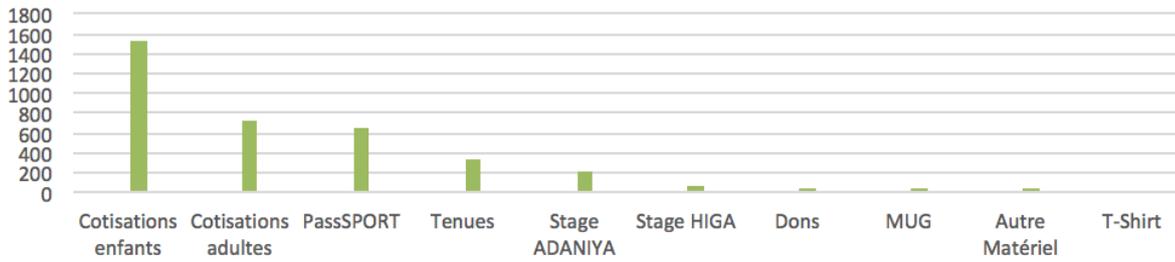
	SOLDE juin 2020	RECETTES	DEPENSES	SOLDE au 6/7/21
COMPTE BANCAIRE	5 463,96 €	2 989,36 €	3 013,00 €	5 440,32 €
CAISSE	2 081,00 €	622,00 €	673,15 €	2 029,85 €
Caisse epargne	10,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €
TOTAL	7 554,96 €	3 611,36 €	3 686,15 €	7 480,17 €
Différence				-74,79 €

REPARTITION DEPENSES			REPARTITION RECETTES		
		%			%
Adhesion Federation	1 702,00 €	46,17%	Cotisations enfants	1 531,00 €	42,39%
Stage ADANIYA	1 000,00 €	27,13%	Cotisations adultes	727,00 €	20,13%
Tenues	433,40 €	11,76%	PassSPORT	650,00 €	18,00%
Assurance	186,95 €	5,07%	Tenues	326,00 €	9,03%
Poste	124,44 €	3,38%	Stage ADANIYA	210,00 €	5,81%
Materiel	89,16 €	2,42%	Stage HIGA	55,00 €	1,52%
Transports	67,99 €	1,84%	Dons	40,00 €	1,11%
Adhésion DNBK	60,00 €	1,63%	MUG	32,00 €	0,89%
Nourriture/Boisson	17,51 €	0,48%	Autre Matériel	30,36 €	0,84%
Frais banque	4,70 €	0,13%	T-Shirt	10,00 €	0,28%

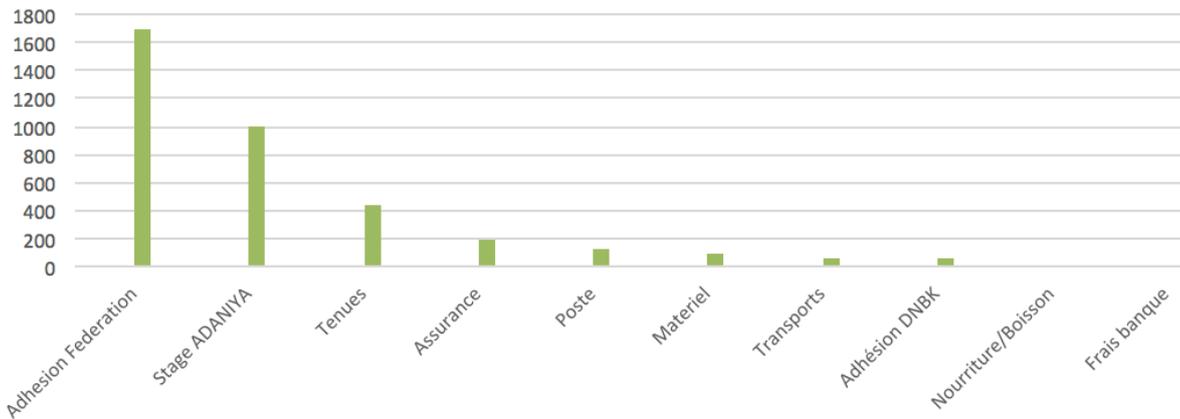
BILAN Dépenses FFKMA (de 2015 à 2022)

Année	Adh. individuelles	Prix Adh. Individ.	Nbr Adhérents	Cotisation Ligue	Cotisation Fédé	Passeports Fédé
2015-2016	2016€ ? 2052€ ?	36€	56 ? 57 ?	?	?	100€ ? 238,75€ ?
2016-2017	1584€	36€	44	250€	175€	0
2017-2018	1554€	37€	42	190€	140€	0
2018-2019	1702€	37€	46	250€	250€	0
2019-2020	1850€	37€	50	250€		0
2020-2021	1554€	37€	42	0€ (année blanche)		0
2021-2022	1702€	37€	46	0€ (année blanche)		0
SOUS-TOTAL	11 962 € ? 11 998 € ?			1505€		100€ ? 238,75€ ?
TOTAL	Entre 13 567 et 13 741,75€					

Recettes 21-22



Dépenses 21-22



2) Bilan technique présenté par P. MERCKEL

C'était une période perturbée.

Un stage de Kobudô du 24 au 26 septembre 2021

Un stage de Kobudô les 24 et 25 juin 2022

Stage Iaidô, le 9 et 10 juillet 2022

La venue de Marc Appelmans en automne (Gestion hors association, prise en charge par PROLHAC Valerie).

Grades

karatedô : 1^{er} kyu pour ROQUEL Jacky

Kobudô : 5^{eme} kyu pour VALDENAIRE Valérie et CONTANT Sabrina

3^{eme} dan pour MAGUIN Michel et 4^{eme} dan pour MERCKEL Patrice.

Section enfants

Pas de baisse d'effectif pour les enfants. Changement de local.

Nouveau système de grades mis en place.

Pour 2022-2023, nous pouvons prévoir

Au dôjô

- Stage maitre HIGA, karatedô, les 23, 24 et 25 septembre 2022
- Stage maitre ADANIYA, Kobudô, dates à prévoir
- Stage Iaidô, date à prévoir

Hors dôjô

- Séminaire VAK
- Art dans la rue, démonstration le samedi 3 septembre 2022

3) **Fin des cours** : 28/06/2022

4) **Reprise des cours** :

Le mardi 6 septembre.

5) **Elections**

Votants présents : 13

Président : MAGUIN Michel Unanimité

Secrétaire : MERCKEL Patrice Unanimité

Trésorier : THOUVENOT Caroline Unanimité

6) **Locaux**

Nous conservons l'utilisation du dojo de Saint Sauveur jusqu'à la prochaine visite de sécurité (5 ans).

Le sous-sol de la salle polyvalente sera utilisé le dimanche matin pour le Iaidô.

Une demande sera faite pour utiliser les merises le vendredi soir.

Dojo à Fontaine est disponible.

7) **Responsabilité des cours**

La responsabilité de l'ensemble des cours est assurée par P. MERCKEL.

Responsabilité du cours enfants : MAGUIN Michel assisté de Jacky ROQUEL, LACOMBE Ludovic (selon disponibilités)

1. Organisation des cours :

Karatedô enfants Saint sauveur :	mardi de 18h à 19h30 à st sauveur, au dôjô
Karatedô adultes Saint Sauveur :	mardi et jeudi de 19h30 à 21h15 à st sauveur, au dôjô
Kobudô :	vendredi 18h30 à 20h aux Merises
Iaidô :	dimanche de 9 h 00 à 11h 30 salle polyvalente, à St Sauveur

8) **Assurance**

1. Assurance de chaque adhérent : MDS
2. Assurance de la salle : MMA

9) **Affiliations**

1. DNBK pour P.MERCKEL, prise en charge par le dojo, de l'ordre de 60€ annuel.
2. VAK (gratuit)
3. Fédération FFK : Une rencontre a eu lieu avec la présidente départementale et le responsable technique. L'objet était de nous apporter des éléments convaincants pour justifier l'adhésion, arguments rapportés à l'assemblée. A savoir :
 - Proposition de participer à des stages d'arbitrage, compétition.
 - Participation à des stages de « body karaté ».

Mis au vote, il en ressort :

Ne plus adhérer : 7

Adhérer : 2

Abstention : 4

A la majorité, l'association ne reconduit pas l'affiliation fédérale.

10) **Commande matériel**

Assurée par bureau : karategi, ceintures.....

11) Cotisations et financement activités

	REINSCRIPTION	INSCRIPTION		
			A compter du 1 ^{er} mars	A compter du 1 ^{er} mai
Pour l'ensemble des disciplines ou karatedô uniquement				
A partir de 14 ans	100 €	100 €	80 €	60 €
< 14 ans	65 €	65 €	55 €	40 €
Pour la pratique du Iaidô uniquement	100 €	100 €	80 €	60 €
Pour la pratique du Kobudô uniquement	100 €	100 €	80 €	60 €

Pour les familles, une réduction de 10 € est appliquée à chaque adhésion.

12) Communication

1. Dojo no shinbun : Difficile d'obtenir les articles...Quid de son avenir...
2. Livret du pratiquant, aux nouveaux inscrits à mettre à jour
3. Le site : à maintenir et à mettre à jour
4. Facebook...Mme CONTANT veut bien s'en charger, mais elle n'a pas de connexion disponible.
5. Règlement à mettre à jour
6. Kakemono à modifier

13) Publicité

- Distribution des affiches à partir du 23 août 2022, au dôjô

Axe de distribution	Qui	Nbre affiche
St Loup sur Semouse, Fontaine	MERCKEL Patrice	15
Aillevillers, Corbenay, Plombières	LACOMBE Ludovic	15
Fougerolles, Le val d'Ajol	PROLHAC V. et THOUVENOT C.	15
Conflans, Breuches, Briaucourt	GRUNEVARD Michel	10
St Sauveur, Saulx	MAGUIN Michel	10
Citers, Quers	GRUNEVARD Michel	6
Froideconche, Raddon, Faucogney	Aurelien	20
Luxeuil et environs	PROLHAC V et VALDENAIRE V	50
BA116	Aurelien	3
		144

Réalisation de l'affiche : format A3 (en petite quantité), A4 et A5 (affichettes).

Prévoir affiches spécifiques pour le Kobudô à distribuer à Lure (Jacky), Vesoul (Michel), Remiremont...

Est républicain : Nous ferons un article en début de saison. P.MERCKEL s'en charge

14) Divers :

Suite aux comportements de M. MIDROUILLET, le président informe l'assemblée d'éléments nécessitant un débat et prise de décision :

- Il utilise les logos de l'association et kyudokan. Or des copyrights sont déposés au nom de MERCKEL Patrice et Oscar HIGA (pour le logo kyudokan). Il en ressort que seul le propriétaire de ces protections peut agir. Un courrier sera fait.
- Abus de confiance : Des dépenses ont été effectuées, sans décisions du bureau ou de l'AG visant à assouvir ses ambitions et projets personnels (DIF, matériel divers, inauguration). C'est une situation d'abus de confiance. L'assemblée exprime les difficultés que nous rencontrons en cas de saisie de la justice et le plus sage est de ne rien faire.

M. MEYER Olivier, qui a assuré l'intérim pour le Iaidô, démissionne de cette mission, suite à la réintégration de P. MERCKEL.

La séance est levée à 21h05 et tous les points sont applicables dès ce jour.

Le Président



Le Trésorier



Le Secrétaire Général

